



# « Notariat et numérique Le cybernotaire au cœur de la République numérique »

Résultats, débats et perspectives autour de la recherche  
dirigée par Manuella BOURASSIN, Corine DAUCHEZ et  
Marc PICHARD

## PROGRAMME

MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

9H - 17H

Conseil supérieur du notariat

Amphithéâtre Jean-Pierre Ferret

60 Bd de la Tour-Maubourg,

75007 Paris

Colloque habilité au titre  
de la formation continue  
des notaires



# NOTARIAT ET NUMÉRIQUE LE CYBERNOTAIRE AU CŒUR DE LA RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE

---

16 novembre 2022  
Conseil supérieur  
du notariat  
Amphithéâtre  
Jean-Pierre Ferret  
9H - 17H

60 Bd de la  
Tour-Maubourg,  
75007 Paris

La profession notariale est, encore bien souvent, perçue comme une institution passéiste et présentée dans différents rapports depuis les années 1960 comme un frein à l'innovation et à la croissance économique. Les chercheurs ayant réalisé la recherche Notariat et numérique. Le cybernotaire au cœur de la République numérique soutenue par l'IERDJ ont cherché à observer et analyser la mutation numérique de cette profession afin d'en saisir la réalité. Ce colloque est l'occasion de restituer résultats, débats et perspectives autour de cette recherche dirigée par Manuella BOURASSIN, Corine DAUCHEZ et Marc PICHARD.

Accédez à la recherche : <https://gjp-ierdj.fr/fr/publications/notariat-et-numerique-le-cybernotaire-au-coeur-de-la-republique-numerique/>

Accédez au [CEDCACE](#)

**INSCRIPTION**

• 9h00-9h30

**Introduction**

Mot d'accueil de M. ou Mme le-la président-e du Conseil supérieur du notariat

Mot d'accueil de Valérie SAGANT, directrice du GIP Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice

Propos introductifs de Manuella BOURASSIN, Professeur de droit privé, Université Paris Nanterre, Corine DAUCHEZ, Maître de conférences en droit privé et Marc PICHARD, Professeur de droit privé, Université Paris Nanterre

• 9h30-12h30

**Première partie**

**Politiques numériques : les enjeux éprouvés par l'approche institutionnelle**

**L'enjeu de l'authenticité,**  
par Manuella BOURASSIN, Corine DAUCHEZ et Marc PICHARD

**L'enjeu de l'indépendance,**  
par Corine DAUCHEZ

**L'enjeu de la confiance,**  
par Camille CHASERANT, Maître de conférences HDR en économie, Université Paris 1 et Sophie HARNAY, Professeur d'économie, Université Paris Nanterre

**L'enjeu de la souveraineté,**  
par Lucie CLUZEL-MÉTAYER, Professeur de droit public, Université Paris Nanterre et Corine DAUCHEZ

**Table ronde et débat : les politiques numériques notariales de demain**

Me Laurence LEGUIL, notaire à Sablé-sur-Sarthe, secrétaire du bureau du CSN en charge du numérique

Me François HUMBERT, notaire à Paris, président du conseil de surveillance du groupe ADSN, président honoraire du CSN

Mme Christel PARIZOT, cheffe adjointe du bureau GF 3B publicité foncière et fiscalité du patrimoine, Direction générale des finances publiques

M. Gabriel YAHI, chef du bureau de la gestion des officiers ministériels, Direction des affaires civiles et du sceau

• 12h30-14h00

**Pause et déjeuner libre**

• 14h00-17h00

## **Seconde partie**

### **Pratiques numériques : les transformations nuancées par l'approche empirique**

**Les transformations des offices**, par Marc PICHARD

**Les transformations du travail**, par Corinne DELMAS,  
Professeur de sociologie, Université de Nantes

**Les transformations des actes**, par Manuella BOURASSIN

### **Table ronde et débat : Les pratiques numériques notariales de demain**

Me Olivier BOUDEVILLE, notaire à Rouen, président de la commission numérique de l'Institut d'études juridiques du CSN, rapporteur général du 117<sup>e</sup> Congrès des notaires

Me Alain MAISONNIER, notaire à Entre-deux-Guiers, délégué MICEN, rapporteur au 117<sup>e</sup> Congrès des notaires

M. Christian REVELLI, Directeur du numérique et des systèmes d'information du CSN

Me Cédric BLANCHET, notaire à Paris, président de Paris Notaires Services

L'**Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ)** a pour objet la promotion d'une réflexion originale et prospective, le développement de la recherche et son soutien, ainsi que la mobilisation et la diffusion des connaissances sur les normes, la régulation juridique, les missions et le fonctionnement de la justice, dans tous les champs disciplinaires pertinents. Son action s'adresse à l'ensemble des professionnels concernés, aux acteurs de la recherche et de la formation, comme à un plus large public, sur le plan national, européen et international.

Le **CEDCACE** s'est construit à partir de la volonté de ses membres de chercher à transcender un certain nombre de distinctions, en particulier entre le droit civil et le droit commercial, entre le droit substantiel et le droit processuel, mais aussi entre l'approche théorique et l'approche pratique ou encore entre l'analyse juridique et l'analyse économique.

Si le CEDCACE promeut évidemment les travaux individuels de ses membres, il cherche avant tout à faire naître une dynamique collective autour des thèmes de recherche qui sont les siens. S'appuyant sur de solides partenariats publics et privés, il organise de nombreuses manifestations scientifiques qui s'inscrivent dans ses quatre axes de recherche prioritaires:

- 1° Droit civil et vie des affaires : impacts des réformes,
- 2° Numérique : les défis d'acculturation,
- 3° Entreprise, gouvernance et nouvelles activités économiques,
- 4° Justice judiciaire, amiable et numérique.

Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le **Conseil supérieur du notariat** est un établissement d'utilité publique créé par l'ordonnance du 2 novembre 1945.

- il représente la profession auprès des pouvoirs publics,
- il détermine sa politique générale,
- il contribue à l'évolution du notariat,
- il fournit des services collectifs aux notaires.

Dans ses relations avec les pouvoirs publics, le Conseil supérieur du notariat contribue à la réflexion sur les évolutions du droit, donne en toute neutralité son avis sur les projets de loi ou les textes réglementaires en préparation.

Cet organisme de droit privé peut notamment être amené à remplir, selon certaines modalités, des missions de service public.